

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 octobre 2024**  
~~~~~

PROJET D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ' LE BIM MATCH '
CONVENTION DE PARTENARIAT.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 octobre 2024 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 10 octobre 2024.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Béatrice FERNANDO, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Henry MARTINEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Thibaut BARRAL, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Olivier SERVEL à M. Marcel CHRISTOL, Mme Christine DEBEAUCE à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Jean-Claude CROS à M. Jean-François SOTO, Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, M. David CABLAT à Mme Véronique NEIL, Mme Roxane MARC à M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Chantal DUMAS à M. Henry MARTINEZ, Mme Valérie BOUYSSOU à M. Jean-Pierre PUGENS, M. Claude CARCELLER à M. José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO à M. Jean-Marc ISURE.

Excusés

M. Anthony GARCIA, M. Yannick VERNIERES, Mme Christine SANCHEZ, M. Christian VILOING, M. Gregory BRO.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 31	Votants : 41	Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'Ecole de la République ;

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

VU la circulaire du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents ;

VU les articles L 2312-1 du CGCT et suivants du CGCT ;

VU la délibération du SYDEL n°2015-12 relative au Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle ;

VU la délibération communautaire n°1989 en date du 17 juin 2019 relative à l'approbation de la convention en faveur de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle du Cœur d'Hérault (CGEAC) signée le 20 décembre 2019 par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, les communautés de communes du Lodévois et Larzac et du Clermontois, le Pays Cœur d'Hérault, le Conseil départemental de l'Hérault et les ministères de la Culture, de l'Education nationale et délégué à la ville ;

CONSIDERANT que l'éducation artistique et culturelle participe à la réussite personnelle des individus et notamment des jeunes ; qu'elle aide à la construction de la personnalité et contribue à l'acquisition de savoirs et compétences nécessaires à la vie en société ; qu'elle favorise la réduction des inégalités et permet la construction de l'identité culturelle de chacun, dans l'ouverture aux cultures des autres,

CONSIDERANT que la CGEAC vise à favoriser la coordination et la cohérence des actions en matière d'éducation artistique et culturelle sur le territoire, dans une démarche partagée avec l'ensemble des acteurs œuvrant dans ce domaine, et selon les priorités suivantes :

- Sensibiliser à la culture les publics en temps scolaire
- Développer les pratiques artistiques amateurs hors temps scolaire
- Impliquer et élargir les publics
- Structurer l'éducation artistique et culturelle par la formation, la coopération, les outils

CONSIDERANT que le Pays Cœur d'Hérault constitue un territoire organisé et privilégié pour la mise en œuvre d'actions culturelles et éducatives ; que l'accès à la culture est facilité dans le parcours de vie de chacun par la mise en œuvre d'actions adaptées, développées dans le cadre de la Convention en faveur de la Généralisation de l'éducation artistique et culturelle signée le 20 décembre 2019,

CONSIDERANT que les neuf années d'animation et de coordination d'actions sur le Cœur d'Hérault dans le cadre du précédent contrat (CTEAC) et de la convention en cours, ont permis de mettre en exergue le partenariat qui unit fortement la CGEAC et les trois Communautés de communes (en particulier les services culturels), sur des thématiques diverses,

CONSIDERANT que le Collectif bim réunit plus d'une vingtaine de performeurs appelés "bimers", tous réunis autour de la volonté de transformer notre rapport aux lieux que nous habitons et souhaite proposer un « Bim-Match » : une création directement inspirée des compétitions sportives officielles et de la pratique spécifique du Bim,

CONSIDERANT que ce projet est co-porté par le Pays Cœur d'Hérault et les trois intercommunalités du territoire : le Pays Cœur d'Hérault assure le portage administratif du projet et chaque service culturel intercommunal (en collaboration avec l'Association OCVH – Le Sonamble pour la Vallée de l'Hérault) coordonne les actions avec les artistes et participants sur son territoire,

CONSIDERANT que le coût prévisionnel du projet s'élève à 36.000,00 € TTC,

CONSIDERANT que le Sydel du Pays Cœur d'Hérault et les trois communautés de communes s'engagent notamment chacun à participer financièrement un montant maximum de 5 250 € TTC ; ce montant pourra être revu à la baisse en fonction de l'issue des demandes de subvention,

CONSIDERANT que la convention jointe en annexe définit les conditions de ce partenariat,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet d'éducation artistique et culturel « Le Bim-Match »,
- d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-annexée pour la mise en œuvre du projet « Le Bim-Match »,
- d'approuver le plan de financement ci-annexé,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et ses avenants éventuels,
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités afférentes à la bonne exécution.

Transmission au Représentant de l'État

N° 3635

Publication le 22/10/2024

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 22/10/2024

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20241021-18985-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

Projet d'éducation artistique et culturelle ' le Bim Match '

Le contexte

Depuis 2015, le Pays Cœur d'Hérault anime un projet de développement et de coordination de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire en partenariat avec les communautés de communes de la Vallée de l'Hérault, du Lodévois et Larzac et du Clermontais. Dans l'objectif de favoriser l'accès aux arts, à la culture et à la connaissance des patrimoines pour les publics jeunes ou éloignés et les habitants du territoire, un Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) a ainsi été signé pour 3 ans, en partenariat avec les services de l'Etat et les collectivités territoriales.

Une démarche territoriale concertée entre les partenaires de l'Education Artistique et Culturelle (EAC) s'est ainsi engagée en Pays Cœur d'Hérault. Fort des résultats positifs du contrat, une Convention en faveur de la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (CGEAC) a pris le relais en 2019, permettant de soutenir les initiatives et de créer de nouvelles solidarités territoriales. Cette nouvelle convention s'inscrit dans la démarche de généralisation de l'EAC pour tous, visant particulièrement la mobilisation des jeunes dans l'objectif de sensibiliser 100% des 3-18 ans à l'EAC.

En parallèle de ce travail sur la structuration de l'EAC, les structures culturelles du Cœur d'Hérault expérimentent depuis plusieurs années des projets artistiques en espace public, dans des lieux non dédiés et en pleine nature, dans une volonté de toucher de nouveaux publics et de permettre, en même temps, aux habitants de redécouvrir leur territoire. Les particularités du contexte sanitaire ont même permis de développer des projets d'intervention artistique pour publics non convoqués.

Il est à noter que ces mêmes services et structures culturels intercommunaux entretiennent depuis de nombreuses années des collaborations communes, dans le cadre de la CGEAC et en dehors, à travers « Les scènes associées en Cœur d'Hérault ». Ce partenariat se concrétise notamment par des accueils mutualisés d'artistes (tournées coordonnées, co-accueil...), permettant de rationaliser les coûts, de faire circuler les publics à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault, et de l'identifier comme une destination culturelle de qualité.

Afin d'ancrer ces initiatives en faveur de l'éducation artistique et culturelle, un parcours structurant sur l'ensemble du territoire a été construit en 2023 : « Traversées sensibles ». Basé sur le maillage culturel tissé par les intercommunalités du Cœur d'Hérault, ce projet d'envergure a permis d'irriguer sur le territoire des créations artistiques et culturelles participatives, en lien avec les habitants.

Fort de cette réussite, les partenaires souhaitent renouveler l'expérience et écrire un nouveau projet participatif à l'échelle du Cœur d'Hérault, en impliquant plus particulièrement le public jeune hors temps scolaire.

Le projet

Le Collectif bim réunit plus d'une vingtaine de performeurs appelés "bimers", tous réunis autour de la volonté de transformer notre rapport aux lieux que nous habitons. Ces lieux sont ainsi devenus leurs terrains de jeu, afin de créer des performances physiques et in situ. A mi-chemin entre la danse et le théâtre, ils ont développé un langage artistique collectif bien à eux.

Nous souhaitons proposer un « Bim-Match » : une création directement inspirée des compétitions sportives officielles et de la pratique spécifique du Bim.

La proposition est de travailler avec 3 groupes de participants issus des 3 communautés de communes, avec l'objectif de rassembler autour d'une proposition artistique qui soit fédératrice, participative et festive.

Le calendrier prévisionnel 2024 de mise en œuvre du projet a été pensé en 4 étapes, se terminant par un final le 26 octobre 2024 à Lodève.

Ce projet est co-porté par le Pays Cœur d'Hérault et les trois intercommunalités du territoire : le Pays Cœur d'Hérault assure le portage administratif du projet et chaque service culturel intercommunal (en collaboration avec l'Association OCVH – Le Sonambule pour la Vallée de l'Hérault) coordonne les actions avec les artistes et participants sur son territoire.

Afin de définir les modalités de collaboration et d'organisation entre les partenaires pour la mise en œuvre du projet « Le Bim-Match », il est établi une convention de partenariat entre les soussignés :

Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, sis à Saint-André de Sangonis (34725) – 9 rue de la Lucques, représenté par Jean-François SOTO, Président,

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault, dont le siège social se situe au 2, parc d'activités de Camalcé à Gignac, représentée par Claude CARCELLER, vice-président à la culture et au tourisme,

La Communauté de Communes du Clermontais, dont le siège social se situe au 20 avenue Raymond Lacombe à Clermont l'Hérault, représentée par Claude REVEL, Président,

La Communauté de Communes Lodévois & Larzac, dont le siège social se situe Espace Marie-Christine Bousquet – 1 place Francis Morand à Lodève, représentée par Jean-Luc REQUI, Président,

L'Association OCVH – Le Sonambule dont le siège social se situe 2 avenue du Mas Salat 34150 Gignac, représenté par Jérôme FREY, Président.

PROJET D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2024

BIM MATCH

Budget prévisionnel du projet TTC :

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION BIM-MATCH			
DEPENSES	MONTANT en euros	RECETTES	MONTANT en euros
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres (autofinancement)	
Achats		Subventions demandées	
Prestations de service	23 410 €	DRAC via CGEAC	15 000 €
Matières et fournitures	3 200 €		
Services extérieurs		Pays Cœur d'Hérault	2 750 €
Locations		Communauté de communes Vallée de l'Hérault	2 750 €
Entretien		Communauté de communes Lodévois Larzac	2 750 €
Assurances		Communauté de communes du Clermontais	2 750 €
Autres services extérieurs		Département	10 000 €
Honoraires		Région	
Publicité		Europe	
Déplacements, missions	9 390 €	Coopérative scolaire, FSE / MDL	
Charges de personnel		CNASEA (emplois aidés)	
Salaires et charges		Autres recettes attendues (précisez. Ex. : participation familles, mécénat / fonds privés, etc.)	
Autres Impôts et taxes			
Frais généraux		Ressources indirectes affectées	
Coût total du projet	36 000 €	Total des recettes	36 000 €
Emploi et contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et de prestations		Prestations en nature (logistique, encadrement, frais de déplacement, repas)	
Personne bénévole		Dons en nature	
TOTAL	36 000 €	TOTAL	36 000 €



CONVENTION DE PARTENARIAT

« Le Bim-Match »

Réf. : 24COPART08

Il est établi une convention de partenariat entre les soussignés :

Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, sis à Saint-André de Sangonis (34725) – 9 rue de la Lucques, représenté par Jean-François SOTO, Président,

La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, dont le siège social se situe au 2, parc d'activités de Camalcé à Gignac, représentée par Claude CARCELLER, vice-président à la culture et au tourisme,

La Communauté de Communes du Clermontais, dont le siège social se situe au 20 avenue Raymond Lacombe à Clermont l'Hérault, représentée par Claude REVEL, Président,

La Communauté de Communes Lodévois & Larzac, dont le siège social se situe Espace Marie-Christine Bousquet – 1 place Francis Morand à Lodève, représentée par Jean-Luc REQUI, Président,

L'Association OCVH – Le Sonambule dont le siège social se situe 2 avenue du Mas Salat 34150 Gignac, représenté par Jérôme FREY, Président,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration et d'organisation entre les cinq parties pour le projet « **Le Bim-Match** », aux conditions précisées ci-dessous.

PREAMBULE

Depuis 2015, le Pays Cœur d'Hérault anime un projet de développement et de coordination de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire. Dans l'objectif de favoriser l'accès aux arts, à la culture et à la connaissance des patrimoines pour les publics jeunes ou éloignés et les habitants du territoire, un Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) a ainsi été signé pour 3 ans, en partenariat avec les services de l'Etat et les collectivités territoriales.

Une démarche territoriale concertée entre les partenaires de l'Education Artistique et Culturelle (EAC) s'est ainsi engagée en Pays Cœur d'Hérault. Fort des résultats positifs du contrat, une Convention en faveur de la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (CGEAC) a pris le relai en 2019, permettant de soutenir les initiatives et de créer de nouvelles solidarités territoriales. Cette nouvelle

convention s'inscrit dans la démarche de généralisation de l'EAC pour tous, visant particulièrement la mobilisation des jeunes dans l'objectif de sensibiliser 100% des 3-18 ans à l'EAC.

En parallèle de ce travail sur la structuration de l'EAC, les structures culturelles du Cœur d'Hérault expérimentent depuis plusieurs années des projets artistiques en espace public, dans des lieux non dédiés et en pleine nature, dans une volonté de toucher de nouveaux publics et de permettre, en même temps, aux habitants de redécouvrir leur territoire. Les particularités du contexte sanitaire ont même permis de développer des projets d'intervention artistique pour publics non convoqués.

Il est à noter que ces mêmes services culturels intercommunaux entretiennent depuis de nombreuses années des collaborations communes, dans le cadre de la CGEAC et en dehors, à travers « Les scènes associées en Cœur d'Hérault ». Ce partenariat se concrétise notamment par des accueils mutualisés d'artistes (tournées coordonnées, co-accueil...), permettant de rationaliser les coûts, de faire circuler les publics à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault, et de l'identifier comme une destination culturelle de qualité.

Afin d'ancrer ces initiatives en faveur de l'éducation artistique et culturelle, un parcours structurant sur l'ensemble du territoire a été construit en 2023 : « Traversées sensibles ». Basé sur le maillage culturel tissé par les intercommunalités du Cœur d'Hérault, ce projet d'envergure a permis d'irriguer sur le territoire des créations artistiques et culturelles participatives, en lien avec les habitants.

Fort de cette réussite, les partenaires souhaitent renouveler l'expérience et écrire un nouveau projet participatif à l'échelle du Cœur d'Hérault, en impliquant plus particulièrement le public jeune hors temps scolaire.

Article 1 - Les enjeux du projet

Ce projet croisé permet de répondre à différents enjeux :

- ✓ L'équité culturelle en faisant rayonner l'Education Artistique et Culturelle sur l'ensemble du territoire, en faveur de la jeunesse
- ✓ La démocratisation culturelle, afin de favoriser l'accès de tous aux œuvres artistiques et aux structures et services culturels
- ✓ La cohérence des politiques culturelles publiques des collectivités locales et des services de l'Etat
- ✓ La rencontre entre des artistes et la population, ici plus particulièrement les jeunes
- ✓ La découverte des esthétiques du spectacle vivant (danse et théâtre)
- ✓ La mixité des publics, tant du point de vue géographique que social
- ✓ L'expérimentation d'actions de médiation innovantes
- ✓ Le renforcement des liens avec les partenaires-acteurs du territoire (municipaux, associatifs, scolaires, habitants, etc.) et la création d'une synergie autour d'un projet fédérateur

Article 2 - Actions et calendrier de mise en œuvre

Le Collectif bim réunit plus d'une vingtaine de performeurs appelés "bimers", tous réunis autour de la volonté de transformer notre rapport aux lieux que nous habitons. Ces lieux sont ainsi devenus leurs terrains de jeu, afin de créer des performances physiques et in situ. A mi-chemin entre la danse et le théâtre, ils ont développé un langage artistique collectif bien à eux.

Nous souhaitons proposer un « Bim-Match » : une création directement inspirée des compétitions sportives officielles et de la pratique spécifique du Bim.

La proposition est de travailler avec 3 groupes de participants issus des 3 communautés de communes, avec l'objectif de rassembler autour d'une proposition artistique qui soit fédératrice, participative et festive.

Le calendrier prévisionnel 2024 de mise en œuvre du projet a été pensé en 4 étapes :

Mai	24-28 septembre	30 septembre – 04 et 05 octobre	21 au 27 octobre
Phase 1 Première phase d'écriture et repérage sur place	Phase 2 Ecriture et médiation Recrutement des jeunes	Phase 3 Finalisation de l'écriture, conception technique, répétition et préparation des ateliers	Phase 4 Ateliers, répétitions et spectacle le 26/10 Bilan / démontage le 27/10

Le planning de travail détaillé est le suivant :

	mai-sept.	24-28 sept.	30 sept. - 4 oct.	21-27 oct.
		ECRITURE & MEDIATION	RECRUTEMENT / FABRICATION	REPETITIONS / REPRESENTATION
Communauté de communes du Clermontais	repérages, conception, préparation...	Pauses méridiennes collèges Salagou, Paulhan, Marie Sagnier, St Guilhem, avec l'accueil ado ALSH + lycées Renée Gosse et Marie Sagnier + atelier découverte 1h30 / 2h en fin de semaine, hors temps scolaire		<u>Du lundi 21 au jeudi 24 oct.*</u> 9h-11h : répétitions collectif à Lodève 13h-17h : ateliers X3 (Clermont, Lodève, Gignac) 18h-19h30 : mise en commun collectif * 1 après-midi dédiée au tuning de costumes & accessoires * pré-montage à Lodève le jeudi soir <u>Vendredi 25 oct.*</u> 10h-13h : rencontre des 3 groupes à Lodève + filage 14h-17h : générale
Communauté de communes du Lodévois & Larzac				

Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault	Lycée Simone Veil, ALSH		18h-20h : débriefing collectif * pendant ce temps : montage <u>Samedi 26 oct.</u> matin : montage + raccord collectif 14h : arrivée des participants 16h : Bim Match à Lodève 17h30 : goûter 19h : démontage <u>Dimanche 27 oct.</u> Rangement, départ
COLLECTIF BIM	4 bimeurs sur place (Clermont/Lodève/Gignac) écriture scénario du Bim match, conception scéno & son	3 bimeurs sur place (Clermont/Lodève/Gignac) Fabrication son, accessoires, costumes	

Ce calendrier prévisionnel pourra être revu et adapté en cas d'impératifs liés aux artistes ou à un contexte particulier majeur, en concertation avec l'ensemble des partenaires.

Article 3 - Portage du projet et conditions de réalisation

Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault est le maître d'ouvrage du projet « **Le Bim-Match** », en accord avec les 4 autres structures associées.

Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault s'engage à assurer le suivi administratif et à régler toutes les dépenses prévues dans le budget prévisionnel en annexe 1.

La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault en collaboration avec **L'Association OCVH – Le Sonambule** est partenaire du projet. **L'Association OCVH – Le Sonambule** est responsable et coordonne toutes les actions menées avec les artistes et ses publics sur son territoire (recherches de publics, actions de sensibilisation et médiation, ateliers, réservation de salles, etc). *Cf planning détaillé en article 2.*

La Communauté de Communes du Clermontais, en collaboration avec le Théâtre Le Sillon est partenaire du projet. Le Sillon coordonne toutes les actions menées avec les artistes et ses publics sur son territoire (recherches de publics, actions de sensibilisation et médiation, ateliers, réservation de salles, etc). *Cf planning détaillé en article 2.*

La Communauté de Communes Lodévois & Larzac, dans le cadre du projet culturel Résurgence, saison et festival des arts vivants est partenaire. Résurgence coordonne toutes les actions menées avec les artistes et ses publics sur son territoire (recherches de publics, actions de sensibilisation et médiation, ateliers, réservation de salles, etc). *Cf planning détaillé en article 2.*

La Communauté de Communes Lodévois & Larzac accueillera par ailleurs la restitution finale à Lodève le 26 octobre 2024 à 16h, en extérieur. Elle sera responsable de l'organisation de la représentation sur son territoire et obtiendra les autorisations administratives permettant la représentation.

Les frais de personnels des partenaires, les frais techniques et tout autre frais qui n'auraient pas été inscrits dans le cadre du budget prévisionnel en annexe 1 seront pris en charge par les communautés de communes et par le Sydel.

Article 4 - Coût du projet et participations financières

Le Coût prévisionnel du projet s'élève à **36.000,00 € TTC**.

Le Sydel du Pays Cœur d'Hérault et les trois communautés de communes s'engagent chacun à participer financièrement à hauteur d'un montant maximum de 5 250€ TTC. Ce montant pourra être revu à la baisse en fonction de l'issue des demandes de subvention.

Le paiement de la part de chaque Communauté de communes s'effectuera en une seule fois auprès du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, avant le 1^{er} décembre 2024.

Le projet fait par ailleurs l'objet d'une demande de subvention auprès de la DRAC Occitanie dans le cadre de la CGEAC, et du Conseil départemental de l'Hérault.

Le plan de financement prévisionnel figure en annexe 1 de la présente convention.

Article 5 - Communication

« **Le Bim-Match** » fait l'objet d'une communication portée par chaque partenaire au travers de leurs canaux respectifs.

Les partenaires s'engagent à apposer la mention suivante dans tous les éléments de communication liés au projet :

« Ce projet est porté en collaboration avec le Pays Cœur d'Hérault et les Communautés de communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault, en partenariat avec les Scènes Associées en Cœur d'Hérault (Le Sillon, Résurgence et Le Sonambule), dans le cadre de la Convention de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (CGEAC), cofinancé par la DRAC Occitanie et le Conseil Départemental de l'Hérault, avec le soutien de la ville de Lodève et la participation de l'association de Twirling Bâton Lodévois, du collège Paul Dardé, de l'Accueil ados du Clermontais (service jeunesse) et le service jeunesse de Gignac. »

La mention sera dans la mesure du possible assortie de la présence des logos des partenaires de la présente convention, ainsi que des partenaires financiers (DRAC Occitanie, Conseil départemental de l'Hérault).

Article 6 - Responsabilités et assurances

Les communautés de Communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et l'OCVH qui accueillent les actions liées à ce projet sur leur territoire s'engagent à ce titre à respecter toutes les obligations légales, de sécurité, et notamment être assurée au titre des responsabilités civiles.

Article 7 – Exécution de la convention et évaluation

Cette convention prend effet le jour de sa signature par les parties et pour toute la durée du projet. Des modifications pourront être apportées à cette convention si besoin, par avenant(s) conjointement signé(s) par les cinq parties.

A l'issue de ce projet, un bilan sera établi conjointement par les parties, afin d'en mesurer les apports éducatifs, culturels et artistiques.

Article 8 – Compétences juridiques

Pour tout litige qui résulterait de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties déclarent donner compétence au Tribunal administratif de Montpellier.

Fait le, à Saint-André-de-Sangonis, en 5 exemplaires.

Le Président du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault,
Jean-François SOTO

Le vice-président à la culture et au tourisme de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
Claude CARCELLER

Le Président de la Communauté de Communes du Clermontais,
Claude REVEL

Le Président de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac,
Jean-Luc REQUI

Le président de l'OCVH,
Jérôme FREY